



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	30/08/2022
date de convocation :	23/08/2022

n° de délibération :	DE2022 - 29
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	9 (pour-9, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Dénomination des rues

Le trente août deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIEL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		absent excusé	

Madame le Maire rappelle que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT et de l'article L 2121-30 du CGCT : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. »

Elle rappelle également :

- la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2003 donnant les noms aux rues de la commune d'Esclanèdes ;
- la délibération du Conseil Municipal n°2015-26 du 1^{er} septembre 2015 portant dénomination « Allée du 19 Mars 1962 ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination :

- de la voie nouvelle passant par le lotissement « Le Clos sous Marance » puis par le lotissement « La Roubière », partant de la Route des Buissières et la regagnant 150 m plus loin, direction Marance, du nom de « Rue de la Roubière »,
- de la voie nouvelle du lotissement « Lou Vigna » en partant de la « Rue du Pigeonnier », du nom de « Rue Lou Vigna »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les dénominations « Rue de la Roubière » et « Rue Lou Vigna » ;

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL